



Colis volé dans la boîte aux lettres

Par **Fairy**, le **10/10/2007 à 17:31**

Bonjour,rrnrj'ai commandé chez un grand site de vente par correspondance des vetements.
rrnrLa livraison devait se faire a domicile, le colis a été entièrement réglé par CB.
rrnrMa boîte aux lettres à été fracturée, cassée et depuis je n'ai toujours pas le colis.
rnje me demande si ceux qui ont fais ça n'ont pas volé le colis ds la boîte aux lettres.
rrnrnon me confirme que le colis est bien parti, la poste dit que ça a été livré.
rrnrquel recours j'ai svp ?
rrnrqui est responsable ? c'etait une grosse commande de 180€
rrnrmerci

Par **Fairy**, le **22/10/2007 à 16:25**

BonjourrrnrQuelqu'un peut m'aider svp ?
rrnrDans la vente par correspondance ils doivent bien avoir des assurances pour ce genre de cas non ?

Par **adama**, le **22/10/2007 à 21:15**

a mon avis la société a bien livré l'objet à bon port,dans votre boîte à lettre.Ce que vous devez faire c'est rechercher votre voleur, porter plainte.... Peut être votre assurance habitation si vous en avez peut jouer. Pour le moment la société à assurer la livraison chercher dans d'autres pistes.